



**DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AULAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AULAS**

Séance du 9 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Suffrage exprimé : 10
Absent : 1
Absents excusés : 1
Dont Procuration : 1

L'an deux mil vingt-six et le trois juillet à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du un juin 2026 s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LAURENT Sylviane, le Maire.

Présents (9) : BOURELLY Jean-Pierre ; CAIZERGUES Danièle ; COURANT Patrick ; GINIEIS Denis ; LAURENT Sylviane ; LENEVEU François ; REMISE Patricia ; RIEGERT Amandine ; ROUQUETTE Karine

Excusés (1) : MONTET Bruno

Absent (1) : POMARET Nathalie

Procuration (1) : MONTET Bruno à LAURENT Sylviane

Secrétaire Séance : ROUQUETTE Karine

OBJET Nomination Secrétaire de séance

Rapporteur : LAURENT Sylviane

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal : NOMME ROUQUETTE Karine en qualité de secrétaire de séance.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme et exécutoire**

Sylviane LAURENT
La Maire



Karine ROUQUETTE
Secrétaire de séance

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr